

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 7 MAI 2025 à 19H00**

**N°053/2025 – Demandes de subventions d'investissement : Aménagement de la rue Clostermann**

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **4** – Excusé sans Pouvoir : **0**  
Absents : **1** – Votants : **24**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 7 MAI**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 30 avril 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :** BOUVARD Patrick, (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), CHAUDET Lydie, (pouvoir donné à Sylvie BULIARD), SAUDRAIS Nadia (pouvoir donné à Marc BOILEAU), VAUGEOIS Patrick (pouvoir donné à Guillaume FAUVET).

**ETAIT ABSENTE : Madame GONGUET Nathalie**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Rita MONTEIRO** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le **MAIRE** présente le plan d'aménagement du projet d'aménagement de la rue Clostermann ci-annexé.

La rue Clostermann constitue un axe de desserte résidentielle structurant au sein d'un quartier de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg. Cette voie présente aujourd'hui plusieurs dysfonctionnements relevés à la fois par les services techniques et les riverains : manque de sécurité pour les déplacements piétons et cycles, absence de lisibilité de l'espace public, circulation automobile peu apaisée, insuffisance du traitement paysager et vitesse importante. Cet itinéraire sert de shunt pour éviter l'avenue de Trévoux aux heures pendulaires.

Afin de répondre à ces problématiques, la commune engage un programme de réaménagement global de la rue sur 486 ml, avec pour objectifs :

- De réduire la vitesse,
- De renforcer la lisibilité et la sécurité des cheminements doux,
- De requalifier l'espace public pour une meilleure intégration paysagère,
- De favoriser les mobilités actives en lien avec les équipements scolaires et les transports en commun à proximité.

Pour mémoire, les riverains ont été associés au projet à travers les deux réunions de concertation qui se sont tenues.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250507-053053-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025  
Publication : 27/06/2025

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de solliciter des subventions selon le **plan de financement prévisionnel** suivant :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €
Honoraires maîtrise d'œuvre	15 250	Département de l'Ain (Pacte de territoire ou Amendes de police – 22.5 %)	88 659
Autres frais d'études	4 027	Communauté d'agglomération ( PET 2 – 18.5 %)	73 000
Travaux d'aménagement (VRD, espaces verts, éclairage public)	374 020	<b>Sous-total subventions (41%)</b>	<b>161 659</b>
		Autofinancement (59 %)	231 638
<b>Totaux</b>	<b>393 297</b>	<b>Totaux</b>	<b>393 297</b>

**Considérant** l'avis favorable émis par la Commission Finances-Ressources humaines le 23 avril 2025,

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel concernant les travaux d'aménagement de la rue Clostermann présenté ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département et de la Communauté d'agglomération,

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

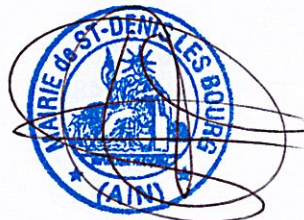
**DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
Guillaume FAUVET



La secrétaire  
Rita MONTEIRO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250507-053053-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025  
Publication : 27/06/2025

